

**DECISION DU MAIRE EN DATE DU 12 JUIN 2023**

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28/05/2020 visée en Préfecture le 03/06/2020 ;
- Vu l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la décision du Maire en date du 01/01/2020, concluant à un marché sans publicité, ni mise en concurrence, pour la maintenance des progiciels ASTRE GF (logiciel de gestion financière de la collectivité) et ASTRE RH (logiciel de gestion des Ressources Humaines) avec la société INETUM (93400 SAINT-OUEN), anciennement société GFI PROGICIELS ;
- Considérant que les progiciels ASTRE nécessitent une base de données ORACLE dédiée, paramétrée spécifiquement ;
- Considérant que la version actuelle d'ORACLE 12c est obsolète depuis un an, et que les nouvelles versions d'ASTRE ne seront plus compatibles à partir de juin 2023 ;
- Considérant donc que l'installation de la nouvelle version d'ORACLE et sa sécurisation sont nécessaires au bon fonctionnement des progiciels ASTRE ;

• **DECIDONS**

**Article 1 :**

Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour la migration en version 19c et la sécurisation du logiciel ORACLE, avec la société INETUM (93400 SAINT-OUEN).

**Article 2 :**

Le présent marché est conclu à compter de sa notification, pour une durée d'un an, et selon un montant global de 17 514,12 € HT. La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2023 de la Ville.

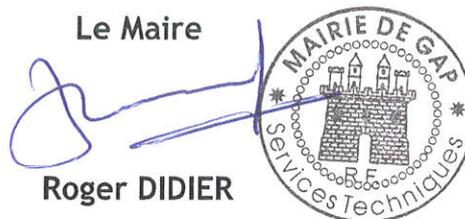
**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice des Systèmes d'Information sont chargés de l'exécution de la présente décision.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 12 JUIN 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 28 juin 2023  
Publié ou notifié le : 28 juin 2023.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_06_294
Objet :	Migration et sécurisation du logiciel ORACLE, version
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20230627-D2023_06_294-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-210500617-20230627-D2023_06_294-AI-1-1_0.xml	text/xml	883 o
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_12833.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230627-D2023_06_294-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	56.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2023 à 15h01min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2023 à 15h01min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2023 à 15h01min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juin 2023 à 15h01min35s	Reçu par le MI le 2023-06-28

